

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 novembre 2025
Délibération N°	03
Date de la convocation	7 novembre 2025
Objet	3.1.1 Clermont l'Hérault – Acquisition auprès du CD34 de la parcelle BH 101-b d'une contenance de 2923 m² afin de réhabiliter les anciens logements (8) de fonction des gendarmes en 11 logements collectifs locatifs et d'y réaliser également 12 logements collectifs locatifs labellisés HSS – situés 8 rue Jean Moulin

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL, démissionnaire
Christophe DESTAING

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Yves FERRANDO (pouvoir à MME ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Denis MAULANDI (pouvoir à M GAUDY)
Christophe MORALES (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251118-20251118-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Objet : 3.1.1 – CLERMONT L'HERAULT

Acquisition auprès du CD34 de la parcelle BH 101-b d'une contenance de 2 923 m² afin de réhabiliter les anciens logements (8) de fonction des gendarmes en 11 logements collectifs locatifs et d'y réaliser également 12 logements collectifs locatifs labellisés HSS- situés 8 rue Jean Moulin

Le 18 novembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Habitat s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que le Département est propriétaire de la parcelle BH 101 d'une superficie d'environ 4 305 m² située à Clermont l'Hérault, que le Département va extraire et nous céder une emprise d'environ 2 923 m² (BH 101.b) parcelle sur laquelle sont implantés aujourd'hui les anciens logements à usage d'habitation des gendarmes.(voir plan en annexe 1).

Considérant que le Département a obtenu en octobre 2024 une dérogation auprès des services de l'Etat, dérogation nécessaire afin d'y réaliser du logement social étant donné que le terrain situé dans le périmètre du quartier prioritaire de la ville (QPV) ne permettait pas la création de nouveaux logements sociaux.

Considérant que par délibération en date du 13 octobre 2025 (annexe2), l'Assemblée départementale :

- devra constater la désaffectation de la parcelle BH 101 du domaine public avant l'acquisition du terrain.

Considérant le prix de vente à hauteur de 535 000 € HT pour la parcelle BH 101 - b (2 923m²) le montant de l'estimation est inférieur au prix demandé mais reste dans la tolérance des 10% selon l'avis émis par la Direction Immobilière de l'Etat en date du 02 septembre 2025 dont annexé à la présente délibération.

Considérant que si la TVA est due, elle sera réglée par l'acquéreur en sus du paiement du prix de vente.

Considérant que le prix de vente a été établi au vu d'un projet de programme spécifique de réhabilitation de 8 logements collectifs locatifs en 11 logements collectifs locatifs et de réaliser sur cette même parcelle 12 logements collectifs locatifs labellisés HSS. En cas de modification de la programmation postérieure à la vente, une clause de revoyure sera intégrée à l'acte afin de permettre à l'ensemble des parties de réexaminer les conditions financières du nouveau programme de l'opération.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir auprès du Département la parcelle BH 101-b sur une emprise d'environ 2 923 m² détachée de la parcelle BH 101, cette partie étant composée d'un ancien bâtiment de 8 logements à usage d'habitation pour les gendarmes située 8 rue Jean Moulin à Clermont l'Hérault, au prix de 535 000 € HT, assorti d'une clause de revoyure.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

